

Annexe à la décision n° 2015-0777 de l'Autorité en date du 2 juillet 2015

Notice de déclaration du chiffre d'affaires pertinent pour le calcul de la contribution au fonds de service universel des communications électroniques pour l'année 2014

Introduction

L'article L.35-3 du code des postes et des communications électroniques (ci-après « CPCE ») dispose en son deuxième alinéa que : « *la contribution de chaque opérateur au financement du service universel est calculée au prorata de son chiffre d'affaires réalisé au titre des services de communications électroniques, à l'exclusion de celui réalisé au titre des prestations d'interconnexion et d'accès faisant l'objet des conventions définies au I de l'article L. 34-8 et des autres prestations réalisées ou facturées pour le compte d'opérateurs tiers.* »

Le présent document, qui porte sur la déclaration du chiffre d'affaires pour l'évaluation définitive des contributions au service universel au titre de l'année 2014, est destiné à faciliter la déclaration de leur chiffre d'affaires pertinent par les opérateurs. Il ne comporte aucune modification sur le fond par rapport à l'annexe publiée en 2014 et utilisée pour l'évaluation définitive des contributions au service universel au titre de l'année 2013.

1. Les entreprises concernées

La contribution au fonds de service universel des communications électroniques est due par tout opérateur de communications électroniques au sens du 15° de l'article L. 32 du CPCE, c'est-à-dire par les personnes physiques ou morales qui exploitent un réseau de communications électroniques ouvert au public ou fournissent au public un service de communications électroniques.

Le terme « *service de communications électroniques* » s'entend, conformément au 6° de l'article L. 32 du CPCE, de toute prestation qui, au moins à titre principal, permet l'émission, la transmission ou la réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images ou de sons, par voie électromagnétique. En revanche, « *ne sont pas visés les services consistant à éditer ou à distribuer des services de communication au public par voie électronique* ».

Sont concernés tous les opérateurs qui ont fourni un service en France en 2014, qu'ils soient établis en France, dans un autre État membre de l'Union européenne, ou en dehors de l'Union européenne.

Une déclaration par entité juridique est attendue.

En cas de rachat d'une société par un opérateur, l'opérateur acquéreur devra ainsi effectuer deux déclarations (l'une pour son propre compte et l'autre pour le compte de la société rachetée) si les deux entités restent distinctes, mais une seulement en cas d'entité juridique unique après l'opération.

2. La période considérée

Le chiffre d'affaires à déclarer correspond à l'année civile 2014.

Même en cas d'exercice comptable ne coïncidant pas avec l'année civile (date de clôture des comptes à une autre date que le 31 décembre), l'opérateur devra déclarer le chiffre d'affaires correspondant à l'année 2014 : ainsi, pour un exercice comptable allant de mars 2013 à mars 2014, l'opérateur devra, pour effectuer sa déclaration au titre de l'année 2014, additionner les chiffres d'affaires du 1^{er} trimestre 2014 et ceux des mois d'avril 2014 à décembre 2014.

3. L'assiette de la contribution

Conformément à l'article R 20-39 du CPCE, « *la contribution de chaque opérateur au financement du service universel est calculée au prorata de son chiffre d'affaires réalisé au titre des services de communications électroniques, à l'exclusion :*

1° Du chiffre d'affaires réalisé au titre des prestations d'interconnexion et d'accès faisant l'objet des conventions définies au I de l'article L. 34-8 et des autres prestations réalisées ou facturées pour le compte d'opérateurs tiers ;

2° Du chiffre d'affaires réalisé au titre de l'acheminement et de la diffusion de services de radio et de télévision ainsi que de l'exploitation d'antennes collectives. »

Le chiffre d'affaires réalisé au titre des prestations d'interconnexion et d'accès correspond au chiffre d'affaires réalisé avec un tiers figurant dans l'annexe B du présent document.

3.1 Eléments inclus dans l'assiette

La contribution au fonds de service universel due par les opérateurs de communications électroniques est assise sur le montant, hors TVA, facturé aux usagers pour les services de communications électroniques. Les opérateurs déclarent le chiffre d'affaires réalisé auprès des clients finals soit directement, soit indirectement, par un distributeur commercial ou une société de commercialisation de services (SCS). Les opérateurs ne doivent déduire de leur chiffre d'affaires déclaré ni les commissions des distributeurs comptabilisées en charges dans leurs comptes sociaux, ni le chiffre d'affaires réalisé auprès de tiers ne figurant pas en annexe B (c'est-à-dire le chiffre d'affaires ne relevant pas de prestations d'interconnexion ou d'accès).

3.1.1 Les offres groupées ou multiservices

Lorsque la fourniture d'un accès à des services de communications électroniques donne également accès à d'autres catégories de services (services audiovisuels, mise à disposition de matériel, services de contenus comme le téléchargement de musique, de sonneries ou de logos, ...), seule la fraction des sommes facturées aux usagers au titre des services de communications électroniques est à déclarer.

Le chiffre d'affaires relatif aux services ne relevant pas des communications électroniques (services non éligibles) sera justifié, en cas de contrôle, par la présentation des contrats ou conventions y afférant, d'états fiscaux (compte de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels – COSIP - par exemple¹) ou de tous éléments complémentaires adéquats.

¹ Le taux réduit de TVA de 10% sera appliqué pour ces services en vertu de l'article 278 et suivants du code général des impôts, « *lorsque la distribution de services de télévision est comprise dans une offre unique qui comporte pour un prix forfaitaire l'accès à un réseau de communications électroniques au sens du 2° de l'article L.32 du CPCE* ». L'assiette de la taxe COSIP, assise sur la seule part des offres multiservices correspondant aux services de télévision et déclarée aux services fiscaux, constitue un justificatif fiable du chiffre d'affaires des services audiovisuels non éligibles (Article L.115-7 du code du cinéma et de l'image animée : « *Des abonnements et autres sommes acquittés par les usagers en rémunération de services souscrits dans le cadre d'offres destinées au grand public, composites ou de tout autre nature,*

3.1.2 Les services à valeur ajoutée (SVA)

Pour les services à valeur ajoutée, il convient que l'opérateur distingue, dans le montant facturé, la part relative à l'acheminement de l'appel de la part relative au contenu du service. Seule la part relative à l'acheminement de l'appel doit être déclarée.

Cas particulier de la facturation pour compte de tiers :

Dans le cas où l'ensemble des sommes facturées au client final est reversé à l'opérateur pour lequel la prestation de commercialisation des SVA est rendue (celui-ci rétribuant cette prestation par ailleurs), l'opérateur réalisant la commercialisation des SVA déclare la seule rétribution de sa prestation, et l'opérateur pour lequel la prestation de commercialisation des SVA est rendue doit déclarer l'intégralité du chiffre d'affaires pertinent lié à cette facture, que ce chiffre d'affaires soit ou non intégralement pris en compte dans sa comptabilité interne, diminuée de la rémunération versée à l'opérateur réalisant la commercialisation des SVA.

Dans le cas où seule une partie des sommes facturées au client final est reversée à l'opérateur pour lequel la prestation de commercialisation des SVA est rendue (le reliquat correspondant à la rémunération de l'opérateur réalisant la commercialisation des SVA), ce qui est le cas par exemple de la collecte au tarif local, l'opérateur réalisant la commercialisation des SVA déclare la partie conservée au titre de sa rémunération, et l'opérateur pour lequel la prestation de commercialisation des SVA est rendue ne doit déclarer que le chiffre d'affaires pertinent perçu.

L'opérateur pour lequel la prestation de commercialisation des SVA est rendue doit effectuer la déclaration indépendamment du mode de recouvrement ou de comptabilisation de la créance.

3.1.3 Les prestations comprenant des services de communications électroniques fournis en France et à l'étranger

Seul le chiffre d'affaires réalisé en France est à déclarer.

Les revenus facturés à des clients au titre des communications passées sur des réseaux mobiles à l'étranger dans le cadre d'un abonnement portant à titre principal sur la fourniture de communications mobiles en France (« *roaming out* ») sont considérés comme du chiffre d'affaires réalisé en France et sont à inclure en totalité dans le chiffre d'affaires déclaré.

Pour les autres services internationaux (liaisons louées, VPN, ...) rendus entre des sites localisés sur le territoire français et des sites localisés à l'étranger, c'est une part du chiffre d'affaires correspondant à la proportion (en nombre) de sites desservis sur le territoire français qui est à déclarer. Pour les opérateurs se trouvant dans l'impossibilité d'évaluer le nombre de sites à l'étranger, la déduction maximale autorisée est de 50% du chiffre d'affaires.

3.2 Eléments déductibles de l'assiette

3.2.1 Prestations d'interconnexion et d'accès

Sont exclues de l'assiette du chiffre d'affaires à déclarer les sommes facturées par d'autres opérateurs au titre des prestations d'interconnexion et d'accès faisant l'objet des conventions définies au I de l'article L. 34-8 du CPCE (prestations de « *roaming in* », de terminaison d'appels, etc.).

donnant accès à des services de communication au public en ligne ou à des services de téléphonie, dès lors que la souscription à ces services permet de recevoir, au titre de cet accès des services de télévision. Le produit de ces abonnements et autres sommes fait l'objet d'une déduction de 66%»)

L'objet de cette exclusion est d'éviter une double taxation de ces prestations.

En application du 8° de l'article L. 32 du CPCE, l'accès consiste pour un opérateur à mettre à disposition d'un autre opérateur soit des ressources en moyens, matériels ou logiciels, soit des services afin de lui permettre de fournir à son tour des services de communications électroniques.

Conformément au 9° de l'article L. 32 du CPCE, l'interconnexion désigne la liaison physique et logique des réseaux dans le but de permettre aux clients d'un opérateur de communiquer avec les clients du même opérateur ou d'un autre opérateur, ou d'accéder aux services fournis par ces derniers.

L'article L. 34-8 du CPCE prévoit que l'interconnexion et l'accès font l'objet d'une convention de droit privé entre les parties concernées et que cette convention permet aux parties de préciser les conditions techniques et financières de leurs relations.

3.2.2 Acheminement et diffusion de services de radio et de télévision, exploitation d'antennes collectives

Les sommes facturées par les opérateurs au titre des prestations de diffusion ou de transport des services de radio et de télévision, ainsi que celles correspondant à l'exploitation d'antennes collectives, ne sont pas dans l'assiette de chiffre d'affaires à déclarer.

L'exclusion des sommes facturées au titre des prestations de diffusion s'applique quel que soit le support d'acheminement ou de diffusion : voie hertzienne terrestre analogique ou numérique, satellite, réseaux de communications électroniques fixes (télévision par câble, télévision par l'ADSL grâce à un canal dédié, télévision en streaming sur PC, etc.), réseaux de communications électroniques mobiles (3G, 3G+, EDGE, etc.), etc.

NB : il ne s'agit pas de déduire ici le chiffre d'affaires réalisé par les opérateurs au titre de l'édition ou de la distribution de services de communication audiovisuelle, puisque ces activités ne relèvent pas des services de communications électroniques ; il s'agit de déduire le chiffre d'affaires tiré des services de communications électroniques, réalisés pour le compte d'éditeurs de services de radio ou de télévision, et consistant à acheminer ou diffuser des services de radio ou de télévision, en particulier dans le cas d'offres multiservices.

3.2.3 Prestations annexes ne relevant pas de l'acheminement d'un signal de communications électroniques

Les sommes facturées par les opérateurs au titre de certaines prestations annexes ne sont pas dans l'assiette de chiffre d'affaires à déclarer. Il s'agit :

- des frais de mise en service ou d'installation ;
- des frais de mise à disposition de matériel ;
- des frais de résiliation (traitement administratif, frais de déplacement de techniciens, mois restants dus lors de la résiliation et indemnisation pour rupture de contrat) ;
- des frais de port ;
- des frais de gestion des incidents.

4. Calcul de la contribution

Les modalités de calcul de la contribution sont précisées par les articles R. 20-31 à R. 20-44 du CPCE. En outre, l'ARCEP adopte chaque année, préalablement à sa décision fixant le coût annuel du service universel, une décision précisant les règles employées pour l'application des

méthodes mentionnées aux articles R. 20-33 à R.20-39 du CPCE pour l'évaluation définitive du coût du service universel.

A titre indicatif, la contribution maximale des opérateurs était en moyenne de 0,13% de leur chiffre d'affaires pertinent en 2013, 0,08% de leur chiffre d'affaires pertinent en 2012, en 2011 et en 2009, et de 0,09% de leur chiffre d'affaires pertinent en 2010.

5. Modalités de déclaration et de contrôle

La déclaration se fait à partir de l'extranet de l'Autorité (les personnes en charge de la déclaration chez les opérateurs recevront des courriels comprenant un lien vers cet intranet, un identifiant et un mot de passe). Les chiffres pertinents pour l'année 2014 sont saisis dans l'application extranet, et le formulaire présenté en annexe A du présent document est complété, signé, scanné et joint à l'envoi. La déclaration doit être effectuée y compris dans le cas où l'abattement de 5 millions d'euros prévu par l'article R. 20-39 du CPCE conduirait à une contribution nulle (les opérateurs ne doivent pas déduire de leur chiffre d'affaires pertinent l'abattement de 5 millions d'euros ; c'est l'ARCEP qui effectuera cette déduction lors du calcul des contributions individuelles).

Les informations communiquées par les opérateurs pourront faire l'objet d'un contrôle externe par une société indépendante désignée par l'ARCEP. Les opérateurs soumis au contrôle seront choisis par l'ARCEP et seront informés par courrier du nom du contrôleur externe retenu et de la période prévue pour le contrôle. L'ARCEP aura remis au contrôleur une lettre de mission rappelant la confidentialité à laquelle il sera tenu et précisant notamment que les informations auxquelles il aura accès ne pourront être utilisées dans un autre cadre que celui de l'évaluation du chiffre d'affaires pertinent au titre du service universel des communications électroniques. Cette lettre de mission pourra être présentée à tout opérateur contrôlé qui en ferait la demande.

6. Modalités de paiement des contributions

Dans la mesure du possible, la compensation des opérateurs assurant une prestation de service universel se fait au cours de l'année durant laquelle la prestation est rendue. Or le montant définitif des contributions des opérateurs au service universel ne peut être établi à cette date, puisqu'il dépend de leur chiffre d'affaires sur l'année considérée. La compensation se fait donc dans un premier temps sur le fondement de contributions provisionnelles, donnant lieu à une régularisation lorsque le niveau définitif des contributions attendues est connu.

6.1 Contributions provisionnelles

Les contributions provisionnelles sont calées sur les dernières contributions définitives connues (celles de l'exercice le plus récent pour lequel une contribution définitive a été évaluée par décision de l'Autorité).

Elles font l'objet d'un paiement en deux échéances intervenant durant l'année concernée (année N). L'Autorité notifie, au plus tard en décembre de l'année N-1, les opérateurs concernés du montant de la contribution provisionnelle annuelle en indiquant le montant de chacune des échéances provisionnelles et les dates de celles-ci.

Chacune des échéances est égale à 50 % du montant total à verser. Ces échéances sont dues aux dates figurant sur la notification envoyée par l'Autorité au contributeur, les dates d'échéances fixées réglementairement au 15 janvier et au 15 septembre étant susceptibles

d'être modifiées dans le courrier de notification, de façon à prendre en compte le calendrier bancaire.

6.2 Contributions définitives

Le chiffre d'affaires communiqué par les opérateurs permet de calculer le montant définitif de leur contribution au service universel, tel qu'il figure dans l'annexe de la décision relative à l'évaluation définitive du coût du service universel de l'exercice concerné (qui intervient au premier semestre de la deuxième année suivant l'exercice considéré).

L'Autorité calcule le montant des régularisations à effectuer par le fonds de service universel, qui correspond essentiellement à la différence entre les montants versés au titre de l'exercice provisionnel et ceux dus au titre de l'exercice définitif. Une décision de l'ARCEP précise les règles employées pour l'application des méthodes mentionnées aux articles R. 20-33 à R.20-39 du CPCE pour l'évaluation définitive du coût du service universel (décision n° 2015-0346 relative à l'année 2013).

ANNEXE A

Le formulaire suivant est à communiquer à l'ARCEP.

Formulaire de déclaration relatif au service universel

1 Identification de l'opérateur

Nom :	
Raison sociale :	
Adresse :	
Téléphone :	Fax :
Courriel :	
Si déclaration au titre de l'article L33-1 du code, référence de celle-ci :	
Si autorisation, référence de celle-ci : Arrêté du XX publié au J.O du XX	

2 Chiffre d'affaires pertinent des services de communications électroniques pour l'année 2014

		En €
(1)	Chiffre d'affaires des services de communications électroniques fournis en France
	dont	
(2)	- chiffre d'affaires des prestations d'interconnexion et d'accès :
(3)	- chiffre d'affaires des prestations d'acheminement et de diffusion de services de radio et de télévision ainsi que d'exploitation d'antennes collectives :
(4)	
(5)	- reversements aux éditeurs de services à valeur ajoutée
	- chiffres d'affaires des autres prestations réalisées ou facturées pour le compte d'opérateurs tiers :
(6)	Chiffre d'affaires pertinent pour le calcul de la contribution = (1) – (2) – (3) – (4) – (5)

Le montant est fourni par les opérateurs ayant eu une activité sur tout ou partie de l'année 2014, pour permettre à l'ARCEP d'établir leur contribution au coût du service universel. Il porte sur le chiffre d'affaires de détail réalisé avec le consommateur final.

Je déclare que je suis personnellement autorisé à engager la responsabilité de cet opérateur dans le cadre de cette déclaration.

Nom : Prénom : Fonction :
Date : Signature : Fax : Adresse électronique
Téléphone :

ANNEXE B

La liste suivante² est établie afin que les opérateurs puissent déterminer la part de leur chiffre d'affaires qui relève des prestations d'interconnexion ou d'accès.

@FER Conseil	LANGUEDOC ROUSSILLON HAUT DEBIT
1 & 1 INTERNET SARL	L'ANNUAIRE UNIVERSEL
1.0 ACOLA	L'AS
118000	Lasotel
11883 TELECOM GMBH	LATENT NETWORKS LTD
123 Multimedia	Lbnet
16 TELECOM	LC2 MEDIAS
17-NUMERIQUE	L-CENTER
1TELCOM	LE 118 000
2 F IMAGE	Le 118 918
21 Telecom	Le bar des fleurs
21NET LTD	Le pays de Gueret
2si telecom	LE RENSEIGNEMENT
31 TELECOM	L'E T E
3620 LE NUMERO DES MARQUES	Lebara France Limited
3A INFORMATIQUE APPRENDRE ADOPTER AIMER L'INFORMATIQUE	LEBARA LIMITED
3DFX	LEBORGNE LOIC (INFOBARQUEE)
3TIC	Legos
3W	L'ENTREPRISE TELECOM
440HZ	LEO CONCEPT
47 SANS FIL	LEONIX TECHNOLOGIES
4D INTERNET LIMITED	LEONIX TELECOM
4KALL	Leroy Jacques
5IS	Les courants faibles
6 COM	LEVEL 3 COMMUNICATIONS
7 TELECOM	Level 3 communications France
720°	LEVEL INFORMATIQUE
A.CONSULTING	Level Sys
A.I.D. computers	LEXILAN
A.J. Phone	LGTEL-ANDIS
A2C NET PRO	LIAZO
A2I INFORMATIQUE	Libertek
A5 Numérique	LIBERTIC SARL
A75 NETWORKS	LIBERTY MULTIMEDIA
Aabas interactive	LIBRE TELECOM
AAMT	LIBTEL

² arrêtée au 31 décembre 2014

AB Confiance	LICENCE 4
ABALONE	Limousin wireless
ABC com	LINKEO.COM
ABDEL HALIM OUARTI	Linkware AG
ABERIA TELECOMMUNICATIONS	LIOPEN
ABF HEBERGEMENT	LIVINGSTON ELECTRONIC SERVICES GMBH
ABS CONCEPT	LJC.
ABSIVAL	LKI NETWORK
ABSOLIGHT	LLEIDA NETWORKS SERVEIS TELEMATICS S.L
ABTEL SARL	LME
AC CONSEIL	LOCABUREAU
ACCESS HEBERGEMENT	Localphone Limited
ACETELECOM	LOGICIELNET
ACN COMMUNICATIONS FRANCE	Loiret THD
Acoms	LONG PHONE
ACPL	LOST OASIS
ACROPOLIS TELECOM	LOTIM TELECOM
Acte ingenierie	LP finances
ACTEA TELECOM	LRJ INFO
ACTI PHONE SERVICE	LTI TELECOM
Actif telecom	Lutece telecom
ACTIMAGE	LUXNETWORK
ACTIMAGE CONSULTING SAS	Lycamobile SARL
ACTION DIRECT - UNIPESOAL, Ida	M & I CONCEPT
ACTION-NET-SERVICES-FRANCE	M2J Group
ACTISTREAM	M2MSOF
ACTUACOM	MACHEEN LIMITED
Actum	MACS THD
ADAEL	MAGIC FIL TELECOM SAS
Adaxia	MAIRIE D'AISY SUR ARMANCON
ADD-ON MULTIMEDIA	MAIRIE D'AUSSAC-VADALLE
ADELI	MAIRIE D'AX LES THERMES
ADI INFORMATIQUE	MAIRIE DE BETTON
ADIMCOR	Mairie de Bussy Saint-Georges
Adista	MAIRIE DE CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
ADLER TECHNOLOGIES	MAIRIE DE COURMES
ADMI Agence de maintenance informatique	Mairie de Croissy-sur-Seine
ADMINISTRATION ET GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	Mairie de Dinard
ADN-MED	Mairie de Duranus
ADTIM	MAIRIE DE LAIGNES
ADVANCED CARIBBEAN TECHNOLOGIES	MAIRIE DE MAGSTATT LE HAUT
ADVANCED DATA WIRELESS NETWORK	MAIRIE DE MONTMORENCY

Advanced system solutions	Mairie de Nort-sur-Erdre
ADVENCEO	MAIRIE DE PACE
Aege réseaux et telecoms	MAIRIE DE PROVENCHERE
AFILIANCE - WIFI FRANCE	MAIRIE DE SAINT JEAN D'ALCAPIES
Afone	MAIRIE DE SAINT LAURENT LE MINIER
AGARIK SA	MAIRIE DE SAINT-BRESSON
Agence 73	MAKINA CORPUS
Agence d'ingenierie informatique groupware et reseaux	MANCHE TELECOM
Agence d'investissement et de développement logiciel	Mancipoz @
AGENCE REGIONALE INFORMATIQUE D'ASSISTANCE ET DE SERVICE	MANEVA CONSEIL
Agence Unicom	MANIFONE
Agendize	MANYONES COM
AGILITAS IT	MAORE MOBILE
AIC NETWORK	MARCEAU TRADE
AIC TELECOMS	Martinique numerique
Aide a domicile - AAFP/CSF	MARTINIQUE TELEPHONE MOBILE
AID'O PC HOME & PRO	Martinique TV Câble
AILAIR	MASEO
AIN MATERIELS INFORMATIQUES & ELECTRONIQUES	Masergy communications UK Limited
Airbus defence and space SAS	MASSELIN COMMUNICATION
AKAMAI TECHNOLOGIES	Matel
AKILEUS	Matériel d'alarme et de téléphonie
AKINEA INTERNET	MAXIMUS TELECOM
ALADIN	MBLOX FRANCE
ALBA PHONE	MC INFINITY
ALBAINA JEAN-LUC	MDB TELECOM
ALBIANT-IT	MECELEC TELECOMS ILE DE FRANCE
ALBRET SANS FIL	MED CABLE LTD
ALCETIS	MEDI TELECOM
ALCO	MEDI@LYS
ALEPH ZERO LABS	MEDIA PLUS
ALERTE INFORMATIQUE	Mediactive
ALERTIM	MEDIAMANCHE
Alès agglomeration	Médias services océan indien
ALKANTE	Mediaserv
ALL INVESTOR'S	MEDIASYSKOM SAS
ALLIANCE CONNECTIC	MEDIATION TELECOM
ALLIANCE MCA	MEGABEAM NETWORKS LTD
ALLIANCE RESEAUX	Megatransfert
ALLIANCE TELECOM	MELIS@ EXPLOITATION
ALLO BOTTIN	MELIS@ TERRITOIRES RURAUX
Allset	MERCIER THIERRY

Alnilam	MERCKEL
Alpha com	MESHNET SAS
ALPHA SYSTEM	METEO FRANCE
Alphalink	METEOR-NETWORKS
ALSACE CONNEXIA	Metro optic
Alsace réseau neutre	Metroptic
ALSATIS	MEXTY PRODUCTIONS
ALSION	MGP CONTRACTING
ALTABIS	MI CARRIER SERVICES AB
Altasoft	MICRO PUCE SALONAISE
ALTER TELECOM	MICROCAZ
ALTERN TELECOM	MIRE
ALTERNATIF INTERNATIONAL	MISTER DVD
ALTITUDE INFRASTRUCTURE	MIXID
ALTITUDE TELECOM	MKS-Direct
ALTITUDE TELECOM-RLAN	MLIVA TELECOM
ALTITUDE WIRELESS	MMDS HYPERCABLE
Altsysnet.com	Mobiquithings
ALVEOX SERVICES	Mobius
AM3D	MODULO C
AMD TELECOM	Modulo com
AMEOS	MOHAMMAD JAVAN
AMERICAN GREETINGS INTERACTIVE FRANCE	MOM'ILC FRANCE
Amicale verdonnaise	MONACO TELECOM INTERNATIONAL
AMIRITEL	Mondial diffusion
ANDREXEN	MONDIALE
Annatel	MONTPELLIER INTERNET TELECOM DATA CENTER
Annatel telecom	MOONSCOOP DIGITAL MEDIAS
Ans-com	MORAUD LUDGER Anthony
ANTALIS-TV	Morbihan Haut Débit
Antiane	MOREA CONSEILS
ANTILLES INTERNET ET TELECOMMUNICATIONS	MOSELLE TELECOM
ANY-PORT.COM LIMITED	MPI Call
APICEA	MRA
Aplon service informatique assistance	MS2R
Appel telecom	MSR PRIVATE CABLE TV
APPLI'CALL	Multicoms
Appliwave	Multimedia business services
Apps2com	MUNDIO MOBILE
Ara telecom	Muse Média
Aragon télécom	Mutualité française Loire
ARAMISKA	MY STREAM

Arasoft Technology	NAITWAYS
ARCELORMITTAL IT SUPPLY FRANCE	NANOXION
ARCHIMAIN	NATEIS
AREA	Natural touch
ARESTE INFORMATIQUE	Navaho
ARIANE RESEAUX ET TELECOMS	NAVISTA
ARIEGE TELECOM	Naxos
ARISS INFORMATIQUE	NC Numericable
Arkadin	NCS NORD DE FRANCE
ARMOR CONNECTIC	NEC TELECOM
ARQIVA SAS	NECSTAR SYSTEM
ARRAS NETWORKS	Neo Center Est
ARSA	NEO SERVICES
ARTEFACT	Néocom Multimédia
ARTEMIS NETWORKS	NEOTEL
ARTERIA	NEOTONE
ARTIC ENR	NEPTUNE INTERNET SERVICES
ASII TELECOM	Nerim
ASSIST	NET 27
Assist@micro	NET 48
ASSOCIATION APIC	NET 55
ASSOCIATION BATTLEFIELD ENTERTAINMENT INTERNATIONAL	NET 64
ASSOCIATION BERGBIETENIX-HD	NET 67
ASSOCIATION CABANAC HAUT DEBIT	Net and You
ASSOCIATION CANNES JEUNESSE	NET AVANTAGES
ASSOCIATION CENTRE CULTUREL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE D'ALES (CCST)	NET AVEYRON
ASSOCIATION CLUB INFORMATIQUE DE SOUGY	NET BOURGOGNE
ASSOCIATION COMITE D'EXPANSION ECONOMIQUE DU CANTAL	NET GRAND RODEZ
Association du Poitou pour la neutralite du net (Apinnet)	NET SXM
ASSOCIATION E.MAGE	NETABORD
ASSOCIATION HAUTES- ALPES DEVELOPPEMENT	Netcom Group
Association images & reseaux	Netenbrie
ASSOCIATION INDAR	Netiwan
ASSOCIATION L'AMICALE LAIQUE DE BRUZ	NETOPEN
ASSOCIATION LE COLPORTEUR	Netrix télécommunications
ASSOCIATION LE MONDE ASSOCIATIF DE MARE-SECHE	NETSIZE
ASSOCIATION MANYONES	NETSTREAM AG
ASSOCIATION MEYRALS COMMUNICATIONS	NETTEL
ASSOCIATION MONTMAIN SANS FIL	NET-ULTRA
ASSOCIATION MUSIQUES ET CULTURES - AMC	NETWORK CONSULTING
Association Nantes-wireless	Networth telecom

Association pour développement des nouvelles technologies en milieu rural PC-LIGHT	NEURONNEXION
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU WISP A LA REUNION	NEVOX
ASSOCIATION PROVENCE WIRELESS	NEW TECHNOLOGIES GROUP
ASSOCIATION RADIO CIGOGNE687	Newtech interactive
ASSOCIATION RHONE SANS FIL	NEWTEL LIMITED
Association Saint-Fiacre	NEXIS TELECOM LTD
Association syndicale libre de l'île de la Coudalere	NEXMO LTD
ASSOCIATION TRIZAYNET	Nextcenter
ASSOCIATION UNITED WIRELESS	Nexttan group
ASSOCIATION WI-FI CONFLENT	Nextvisio telecom
ASSOCIATION WIFI QUERCY	NEXUS INTERACTIVE
ASSOCIATION WIFI QUERCY SUD	NEYRIAL CENTRE FRANCE
ASSOCIATION WI-FIRM	NEYRIAL GRAND EST
ASSOCIATION WIRELESS LYON	NFRANCE CONSEIL
ASSOCIATION XIBERT NET	NGATSE GANONGO JUNIOR ELVIS
Astrium services business communications	NGT CONSULTING
ASTRIUM SERVICES SAS	NIVERTEL
AT&T GLOBAL NETWORK SERVICES FRANCE SAS	NNTECH
ATARIA CONSULTING	Nomosphere
Atelio pôle services opérateur	NOODO
ATLANTEAM DEVELOPPEMENT	NORDNET
Atlantic media	NORLEN GROUP
ATMB - SOCIETE CONCESSIONNAIRE FRANCAISE POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION	NORMANDIE FM
ATOOLINK	NORMHOST SARL
ATPAK	NOSTRE PAIS
ATRIWAN TEKNOLOGIK	NOUVEAUX MEDIAS ET TELE CONSULTING
ATTI Assistance technique telecom et informatique	NOVASIGHT
ATTILOG	Novatlas Holding
AUBINEAU CYRIL OTHELLO	NOXSYSTEM
AUCHAN TELECOM	Npk communication
AURANEXT	NTCONSEIL
AURUS SYSTEMES ET RESEAUX	NTIC INFORMATIQUE
AURUS TELECOM	NUMEO
AUTOMOBILES PEUGEOT	Numeric 18
Autoreflex.com	Numericable
AUTOROUTES RHONE-ALPES AREA	Numericap
AUVEA	NUMEVIA
AUVEA INGENIERIE	Numlog
AUVERGNE TRES HAUT DEBIT	NVIA GESTION DE DATOS S.L
Auvernet	NVL ASP
Auvernix	O2SWITCH

AVANTI TELECOM	OBIANE
AVELIA	OBJECTIF MOBILITE
AVIATION LEGERE LOCATION	Objectif networks
AVM INFORMATIQUE	Occicom
AVM Multimedia	Ocea telecom
AWEDIA	OCEANIC DIGITAL FWI SAS
Ax animation	OCEANIS INFORMATIQUE
AXALONE FRANCE	OCITO
AXE INTERNATIONAL	ODBEE
Axialys	OFFICIO TELECOM
AXIALYS INTERACTIVE	OHB-France
AXIATEL	Oise numerique
AXIONE	Olihost
AXIONE LIMOUSIN	Olisys
Aydius.net	Oltic
AZNETWORK	OLYSEO
Azur IP	Omantel France
Azurtem	OMEA TELECOM
AZYLIS	OMER MOBILE
B & C SAS BACKBONNE ET COMMUNICATIONS	OMER TELECOM LTD
B B S	OMTEL SPM
B.S.I. Benoit Sarton Informatique	One opérateur
B3G	ONE STOP SHOPPING SERVICES FRANCE
B3G ONLINE	ONE TEL
B3G TELECOM FRANCE	Onecast
BAUSSAY JOSELIN MICHEL	ONE-ETERE
BAZILE TELECOM	One-etere S.R.L.
BCB CONSEILS	ONZE TELECOM
BD MULTI-MEDIA	OPALE
BEA informatique	OPALYS TELECOM
BEE TECHNOLOGY	OpenIP
BEEMO TECHNOLOGIE	OPERACOM
BEEONE COMMUNICATIONS SA	Opticall
BELGACOM INTERNATIONAL CARRIER SERVICES FRANCE SAS	OPTILIAN
BELL VISION	Optima72
Bercytel	OPTIMITEL
BERL DIDIER	OPTIMUM
Bernard Gilles Philippe	OPTION SERVICE
BERTREM ERIC	OPTIONS TELECOM
BHARTI AIRTEL (FRANCE) SAS	OPTLINE SERVICE
BHM communication	Opwan
BILLEREY FABIEN	Orange

BJKR	Orange Applications for Business
BLOIS SPECIALITES AUTO INDUSTRIE	Orange Caraïbe
BLUE NETWORKS TECHNOLOGIES	ORANGE FRANCE
Blue-Comm	Orange Réunion
BLUEGIX	ORG INFOR
BOLLORE TELECOM	ORGA CONCEPT BALAGNE (OCB)
BOTTIN	ORTEL MOBILE HOLDING BV
BOUNOUA KHERDINE	ORTEL MOBILE SAS
Bouteiller Mehdi	Ouestix
Bouygues Telecom	OUNET
BPL GLOBAL EMEA	OUMMA TELECOM
Bretagne Telecom	Our real wins
BROKER TELECOM	Outremer Telecom
BSO NETWORK SOLUTIONS	OUVANET
BT FRANCE	OVANET
Buddy media	OVEA
Budget télécom	OVH
Buffello Alain	Oxalis France
BULL PI	OXIP
BUREAUTIQUE, FOURNITURES, INFORMATIQUE	OXIPEO
BUSINESS & DECISION INTERACTIVE EOLAS	Oxone technologies
BUSINESS SUPPORT SERVICES - B2S	OZONE
Buzz	P&O ferries
BYO NETWORKS	PACWAN SAS
C.G.I.S (CONSEILS GESTION INFORMATIQUE SERVICES)	PAGESJAUNES GROUPE
C@P Connexion	PAGESJAUNES SA
C2IP	PARABOLE REUNION
CABALLERO SYLVAIN	PARIS MONITORING
Cachan réseaux à Normale sup (CRANS)	Paritel operateur
Caciis	PAYPAL (Europe) S.à.r.l. et Cien S.C.A.
CAFAI - Champagne ardenne fournisseur associatif d'accès à internet	PAYS VOIRONNAIS NETWORK
Calade technologies	PBT
CALLIPSE TELECOM	PBX TELECOM
CAP TELECOM	PC NET + SANTE
CAPAIX CONNECTIC	PCCI UK
Carbodebit	PCCW GLOBAL B.V.
CARIB SAT	PDB CONSEIL
CARIBBEAN TELECOM MARTINIQUE	PEER2ME
CARIBEST SERVICES	Perfectys
CARIBSAT NETWORK	PERON YANNICK
CARLIPA SYSTEMS	Pexys
CARREFOUR INTERACTIVE	PHARMAGEST INTERACTIVE

CARREFOUR ORGANISATION ET SYSTEMES GROUPE	Pharmavision
CARRIBEAN CABLE COMMUNICATIONS (ANGUILLA) LIMITED	PHENIX TELECOMMUNICATIONS INTERNATIONALES
CASSIDIAN CYBERSECURITY SAS	PHIBEE
Cassiopae real estate	PHILEAS TECHNOLOGIE
CASYOPE	PHILIPPE Stéphane
CAT	PHONEVALLEY
CC MEDIA	PI SOLUTIONS
CCS	Pictures on line
CDM COM	PIOTROWSKI SOLUTION
CDX Telecom	PIXTEL
CEGELEC PORTES DE BRETAGNE	PLANET BOURGOGNE
CELESTE	PLUG AND TEL
Céliéno	Plug it
Celya	PMG3I
CENTRAL TELECOM	POD TECHNOLOGIES
CETEC	POINT D'@CCES
CETSI	POITOU-CHARENTES TELECOM
CGBC	Polymag
CHABRIER BENOIT	Pomeys sans fil
Cham	POPFAX
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'AJACCIO ET DE LA CORSE DU SUD	PORT DE COMBRIT SAINTE-MARINE
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BORDEAUX	POSEIDON-NETWORKS
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BREST	PRECEPTEL
Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France	PRIXTEL
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NICE COTE D'AZUR	Prodige's
Chambre de commerce industrie Nantes Saint-Nazaire	PRODWARE
CHER HAUT DEBIT	Prog event
CHEYNET JEROME	PROGINOV
China Telecom (France) Limited	PROGWEB
Chmurtz	Prorexem
Chrysalead-group	PROSEB
CIEL TELECOM	Prosodie
Cienum	PROSOLUCE
CIFEX	Proxiel
CIRQUE FRANCE SAS	PROXIMAO
CIRTEL	PROXIMIT
CITEFIBRE	PROXYLIA SARL
CITIC 74	Pyxise
CITTIM	QG group
CITYPASSENGER	QOS TELECOM
CL Systems	QS COMMUNICATIONS AG

CLARANET	QUALITE INFORMATIQUE ET FORMATION
CLEAR COM.	Quantic telecom
CLECOM LTD	QUESTO
CLEVERNETWORK	QUICONNECT SAS
Cloud9 mobile communications	QUIMPER COMMUNAUTE TELECOM
Cloudata	QUINODE
CLOUD-IT	QWEST FRANCE
Cloudwatt	R.S.I (RESEAUX SERVICE INGENIERIE)
Club informatique	R3LOAD
Club Internet	RADIANZ FRANCE
Club telecom	Radio villages
CLX NETWORKS AB	READY BUSINESS SYSTEM
CM Telecom France	REBTEL SERVICES SARL
CMRE Logiciel	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS
CMRP	Régie Auvergne numérique
Cocosurf	REGIE COMMUNALE DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE CHOOZ
CODEPI	REGIE DE TELEVIDEOCOMMUNICATION
Cogent communications France	REGIE D'ELECTRICITE DE SCHOENECK
COGEWEB	REGIE D'ELECTRICITE ET DU CABLE D'ELBEUF
COLIBRIWITHUS	REGIE D'EXPLOITATION DE LA FIBRE OPTIQUE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
Colt technology services	REGIE GAZ ET ELECTRICITE DE BONNEVILLE
COMCABLE	REGIE GAZ ET ELECTRICITE DE SALLANCHES
COMDIF TELECOM	REGIE HAUTES-PYRENEES HAUT-DEBIT
COMEVA	Regie intercommunale de teledistribution de Falck et Hargarten-aux-mines
COM'INT	Régie intercommunale d'exploitation d'un réseau de communications électroniques de la communauté de commune de Freyming-Merlebach
Comité des fêtes de Kermeur en Plougonven	REGIE INTERCOMMUNALE DU RESEAU CABLE DU HAUT-SUNDGAU
COMM-IT	REGIE INTERCOMMUNALE DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC
Communauté d'agglomération Nîmes métropole	REGIE MUNICIPALE DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET TELEDISTRIBUTION DE CLOUANGE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU PYRENEES	REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE DE CREUTZWALD
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTES DE FRANCE-THONVILLE	REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE DE HOMBURG-HAUT
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-ESSONNE	REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE ET DE TELEDISTRIBUTION (DE TALANGE)
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BIEVRE EST	Régie municipale d'électricité et de télédistribution d'Amnéville
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE CHAMPAGNE	REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE ET DE TELEDISTRIBUTION DE GANDRANGE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BUECH	REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE ET DE TELEDISTRIBUTION DE MARANGE-SILVANGE-TERNEL
Communauté de communes du Pays d'Orthe	REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE ET DE TELEDISTRIBUTION DE ROMBAS
Communauté de communes du Saulnois	REGIE MUNICIPALE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE TELEDISTRIBUTION D'HAGONDANGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAI	REGIONAL SYSTEME INFORMATIQUE
COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE-REGIE HAUT DEBIT	Rehoboth-telecom
COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	RELIANCE FLAG ATLANTIC FRANCE
Commune de Saint-André	Remmedia
COMMUNICATION INTERACTIVE	RENNES METROPOLE TELECOM
Communication Océan Indien	RENSEIGNEMENT TELEPHONIQUE FRANCAIS
Communication@Marketing	RENTABILIWEB INTERACTIVE
COMPAGNIE DE FINANCEMENT DES TELECOMMUNICATIONS	Rentabiliweb telecom
COMPAGNIE EUROPEENNE DU HAUT DEBIT CEHD	Réseau concept
COMPAGNIE NANTAISE DE LA SECURITE INFORMATIQUE	RESEAU NET
Completel	Réseaux administration services
COMPUCENTER (IDS NETWORKS)	RESEAUX D'INFRASTRUCTURES NUMERIQUES
Computer finance	RESEAUX TELECOM
COMTEP OUEST	Residmedia
CONCEPT INFORMATIQUE TELECOM	RESOMATIQUE SA
CONCEPTION ET REALISATION DE SYSTEMES ET D'APPLICATION POUR INTERNET ET RESEAUX	Resophone services
CONCORD TELECOM	RESOPTIC
Conetic	RESOTEL
CONEXDATA	RETIS COMMUNICATION
CONEXTEL	REZOCEAN
CONFLUENCES FIBRE	Rezopole
Connectel	Rezozen
CONNECTICS	RFC COMMUNICATIONS ET SYSTEMES SA
CONNECTION	RIEDEL NETWORKS
Connex it	RING2 COMMUNICATIONS LIMITED
CONNEXION BY BOEING IRELAND LIMITED	RINGTRUE SOLUTIONS LTD
CONSEIL GENERAL DE GUYANE	RIQUET INFO
CONSEIL GENERAL DE LA MAYENNE	Risc group IT solutions
Conseil général de la Vendée	R'LAN
CONSEIL GENERAL DE L'AUBE	Rouen wireless
CONSEIL GENERAL DE L'OISE	ROVIL
CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE	RTM NEOPHONE
CONSEIL GENERAL DES ARDENNES	RUBIS SERVICES
CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR	RUE CONSTANCE
Conseil général du Jura	S.H.B. Invest
CONSEIL RESEAU TELE-INFORMATIQUE	S.H.D. (Solution d'Hébergement Durable)
Consept services	S@RTEL
CONSULTING MARKETING DEVELOPMENT INTERNATIONAL SALAM ALICOM	S2E ENERGIE
CONVERGENCE BUSINESS	Saba Statia Cable system B.V.
CORDIER SERVICES ET MULTIMEDIA	SABAA INFORMATIQUE VITRE

CORIOLIS TELECOM SAS	SACLAK NETWORK
Corporate distribution diversity	SAINT BARTH TELECOM
CORSE DIFFUSION INFORMATIQUE	Saint Martin cable
CORSICA HAUT DEBIT	SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHELEMY TEL CELL SARL
CORSICA NETWORKS	Sames wireless
Cosne Vincent	SANEF
COTEAUX ET VALLEE DE L'HERS NETWORKS-COVAL NETWORKS	SAP France
COVAGE	SARL ATOO
COVAGE NETWORKS	SARL BEARN INFORMATIQUE
COVAGE SERVICES	SARL JMB
COVERAGE COMMUNICATION	SARL LUXINET
CPM Informatique	SARL MEYER TELECOM
C'PRO INFORMATIQUE	SARL MICRO PRO
CREALIZ	SARVIS
CREAWEB	SAS NOT
CRYPTEO	SAS SPM Telecom
CRYZOTECH	SATCONTACT
CS 12	SATELLITE FRANCE GROUP
CTS COMPUTERS AND TELECOMMUNICATIONS SYSTEMS	SATELSYS
CTV	SAVEHO
CUBE	SCI BECHASEL
CUCCIARRE JEAN MARC JOSEPH	SCIPPIO
CUE Clermont Université	SD NUM SAS
CUSTOM CONNECT MW B.V.	SDCI
CVF	SEACOM FRANCE
CYBER EUROP	SEACOM.SAT
CYBERLAND	SECUR NET SARL
CYBERPORTE SARL	SECURITY KEEPERS
D2SI INFORMATIQUE SERVICES	SEINE ESSONNE TRES HAUT DEBIT
DAHCAR TELECOM INCORPORATED N.V.	SEINE ESTUAIRE NETWORKS
Daisy wholesale limited	SEM E-TERA
DALASON GMBH	SEM@FOR 77
DALIX JULIEN	SEMITA
DARTY TELECOM	Senso telecom
DATA	SEQUALUM SAS
DATA CONCEPT INFORMATIQUE	SEQUANTIC TELECOM
Data Telecom	SERINYA TELECOM
Datacampus	SERNIGUET MYRIAM (MTH)
DATAVOLT	SERTA
Dauphin telecom	SERVEURCOM
DE GRASSE DES PRINCES D'ANTIBES Arnaud	SERVICE DE TRAITEMENT PAR ORDINATEUR DE LA REUNION

DEBITEL FRANCE	SERVICE ENVIRONNEMENT PROPRETE
DECLIC TELECOM	Service equipement ingeniere informatique
Decyben	SERVICES DE RENSEIGNEMENTS TELEPHONIQUE SAS
DEDALOS	SERVITICS
DELFOSSÉ TELECOM	SES ASTRA
Delfynet France	SES BROADBAND SERVICES
Delta multimedia France	Sewan communications
Delta-line	SGN TELECOM
DEMASYS	SHAKTIWARE
DEMCOM	SHANKAA
DENAROO	Sigfox
Département de la Lozère	SIGMA INFORMATIQUE
Département de la Saône-et-Loire	SIGMAZ
Département de l'Isère	SIGNORET TELECOM
Département de l'Yonne	SIKATEL
Département des Deux-Sèvres	SIMPLICITEL
Département des Pyrénées-Atlantiques	SIPARTECH SARL
Département du Morbihan	SIPEO
DEVCLIC	SIRIUS-INNOVATION
DEVNET SA	SIVOM LA MOTTE-TURRIERS
DEVOPSYS	Sixtocom France
DEVTEL	SKIWEBCENTER
DEXIAN INFORMATIQUE	SKYLOGIC ITALIA SPA
DGCOM	SKYPE COMMUNICATIONS S.à.r.l.
Diabolocom	SLC INGENERY
DIAKITE MOUHAMED	Smart business provider
DIATEM	SMART GESTION
DIDWW IRELAND LIMITED	Smartjog
Digicel Antilles Françaises Guyane	Smartsurf
Digicel Investments France	SMCD GROUPE
DIGICUBE	Snef
Digital virgo entertainment	SNS-TECHNOLOGY
DIGITAL VIRGO FRANCE	SOBECA
Digitali	Social network development
DIGITRAD FRANCE	SOCIETE ACTIF ASSISTANCE COORDINATION TECHNIQUE INGENIERIE FINANCIERE
DIRECT ONE	Société anonyme de la raffinerie des Antilles
DIRLAND SA	SOCIETE CARTEL
DISDIER JEAN-CHRISTOPHE	SOCIETE COMMERCIALE DE TELECOMMUNICATION - SCT
DISTEO 2NSI	SOCIETE COOPERATIVE DE PRODUCTION ANONYME A CAPITAL VARIABLE SCOPELEC
DOKOTEL	SOCIETE DE DIFFUSION VIDEOTEX PLURIMEDIA
DOLMEN IT	SOCIETE DE GESTION COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE

DOMOTEK	Société de gestion et d'ingenierie de réseaux
DOMSPOT	Societe de telecommunications de l'ouest parisien stop
DOONYA TECHNOLOGIES	Societe de telephonie et communication
DOOP	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION DE BANDOL
DOT SMART	SOCIETE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CARMAUSIN
Doubs la fibre	SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONE
DOVOCOM	Societe d'etudes telephoniques et d'assistance technique
Duhayon Bruno	SOCIETE D'EXPLOITATION DE CENTRE DES CONGRES DE SAINT ETIENNE
DULCINEO	SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARC DES EXPOSITIONS DE PARIS NORD VILLEPINTE
DUNKERQUE GRAND LITTORAL NETWORKS	SOCIETE D'INGENIERIE SYSTEME TELECOM ET RESEAUX (SISTEER)
DURAND SANDRINE	SOCIETE DU HAUT DEBIT-SHD
DUTY VOICES	Société fiduciaire d'expertise et de révision
DV-IPX	Société française du radiotéléphone
DVPRO 2000	SOCIETE LOCALE D'EXPLOITATION DU CABLE DE L'AGGLOMERATION
DYNATERA	SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE
E KIP MEDITERRANEE INFORMATIQUE	SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS
E*message wireless information services France	SOCIETE NATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
E.D.R. (Mediafibre)	SOCIETE NOUVELLE AES DANA
E.P.M. connectique	SOCIETE PALOISE POUR LE TRES HAUT DEBIT (SPTHD)
E.S.E. S.A.R.L.	SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS LOCALES ET RURALES (SDCLR)
E.S.T. Com	Société publique locale pour l'aménagement numérique de la Guyane
Eagle telecom	Société réunionnaise du radiotéléphone
EASYCELL SERVICES	SODIFCOM
Easylia	SOFTBOOKING
Easynet	SOGEA NETWORKS
EBLULITE	Sogeprom
EBM TELECOM AG	Sogetrel
Eco laser	Solaris mobile Ltd
e-Compendium	SOLDIS TELECOM
ECRITEL	Solstice Grand Angoulême
EDGI CONSEIL	SOLSTIS
EDI-MEDIAS	SOLUTIONS.NET
Edipoles	Somnus
Edx network	Sopari
Effigib	SOREGIES
Effilab	Southern caribbean fiber
EFFINEO	SOWILO NETWORK
Eiffage connectic 78	Spartel services
EIFFAGE ENERGIE BASSE NORMANDIE	SPIE COMMUNICATIONS
Eiffage énergie communications, réseaux & sécurité	SPL SAINTE-ANNE 2 0

EIKO	SPOT COFFEE
E-kanopi	SPRINTLINK FRANCE SAS
EL HADRI MOHAMMED	SPRINT-TELECOM
ELAN SARL	STELLA TELECOM
Electricite generale et courants faibles	STIME
ELEPHANT TALK COMMUNICATIONS FRANCE SAS	STJ
ELIT ECHNOLOGIES	STOI INTERNET
ELITE COMMUNICATIONS EUROPE	Sulpice SAS
Eloquent	SUNTEL
EMERA	SWITCH TELECOM
EMETTEL	Sybase 365 SAS
ENDEIS TELECOM	Sybase France SARL
E-NEOLAB	SYBORD
Engelvin T.P. reseaux	SYCOMORE 64
ENOXIA	SYLAXE
ENSEMBLE	SYLLAGE
Entratel services	Symacom
Entreprise de nouvelles technologies des Alpes	SYMARS TECHNOLOGY
ENTREPRISE DECIMA	SYNAPS INFORMATIQUE
ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	Syndicat d'électrification de la région de Sedan
ENTREPRISE INDIVIDUELLE AMOAKON	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE ATLANTIQUE (SYDELA)
Entreprise téléphonique de Tarentaise	SYNDICAT DEPARTMENTAL D'ENERGIE DE DORDOGNE
EONE TELECOM	Syndicat d'équipement des communes des Landes
EPSILON TELECOMMUNICATIONS LIMITED	SYNDICAT D'INITIATIVE DE SAINT BONNET LE FROID
EQH-E QUATEUR LTD	SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE POUR LA TELEDISTRIBUTION
Equant France	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'EQUIPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT NIEVRE
EQUATION	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN
ERENIS	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE
Ergatel France	Syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées des Alpes-Méditerranée
ER-LAN	SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE
ERSIC	Syndicat mixte de coopération territoriale Megalis Bretagne
ESCARIO BLANCO JULIEN (AZYLOG)	Syndicat mixte dorsal
Esendex	SYNDICAT MIXTE DOUBS TRES HAUT DEBIT
Eseye limited	Syndicat mixte du pays des Cévennes
Espace Technologie	SYNDICAT MIXTE ETUDE DEVELOPT DES SERVICES RESEAU DE COMM ELECTRO PAYS DE LOIRE
Est videocommunication	SYNDICAT MIXTE LUMIERE
ETHERACTIS	Syndicat mixte Oise Très Haut Débit
Ethicphone	Syndicat mixte ouvert Eure numerique
ETOILE DIESE	SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR TRES HAUT DEBIT

ETS COMMUNICATION	Syndicat mixte Périgord numérique
EUCLYDE	SYNDICAT MIXTE RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36
Eure et Loir telecom	SYNDICAT MIXTE SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE
Eure et Loir THD	Syndicat mixte Seine-Maritime numerique
Eurek@	SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE
EURITEL	Synelyans
EURO PHONE	SYNIVERSE TECHNOLOGIES
Euro-Information telecom	SYNTIS
EUROPE TELECOM	SYSEXPERT
EUROPEAN DIRECTORY ASSISTANCE FRANCE	SYSOCO
EUTELSAT SA	System-net
EV CONSULTING	T & D LAN
Evea group	T.D.O.Telephone de l'Ouest
EVEN MEDIA	TALCO LANGUEDOC SARL
EVOLIX	Tarentaise Net
EWAY TELECOM	TATA COMMUNICATIONS FRANCE
E-WI TECHNOLOGIE	Tawhid.com
EXCABIA	T-CONNECT
Expertisecom	TDC TOTALLOSNINGER A/S
EXPERTMEDIA	TDF
EXPRIMM	TDI SERVICES
EXPRIMMIT	TEAMBOX
EXTERNAL COM	TECH1PRO
FACTOR FX	TECH'CARE
FAKTORI	TECHNIRESEAUX
FARGAS INFORMATIQUE	TECHNO FINANCE
FARLIS	Technosens
FAX MAIL TELECOM	TECHWEB SOLUTIONS GMBH
FD2J	Teclib
FEDERATION DES RADIOS ASSOCIATIVES EN PAYS DE LA LOIRE (FRAP)	TEGE
FEO TELECOM CONSEIL	TEICEE
FHM SOLUTIONS FRANCE	TEKWORLD
FIBRES OPTIQUES DEFENSE - FOD	TEL INFO SERVICES
Fiducial cloud	Tel.com 2000
Fillols sans fils	TELCOMPRO
FILO	TELECOM EGYPT FRANCE SAS
FINAREA SA	TELECOM ITALIA SA
FITE NET	TELECOM ITALIA SPARKLE SPA
FLOW LINE	TELECOM MONETIQUE
FM PROJET	TELECOM RESEAUX SERVICES
FM TELECOM	Telecom studio
FMI TELECOM	Telecom.object

FOGG MOBILE AB	Telecoming Connectivity
FONDRAS DENIS	TELECOMMUNICATION OCEAN INDIEN (STOI)
FONEE	TELECOMS ENTREPRISES
FONTAINE BRIGITTE	TELECOMS IP & SERVICES
FONTAINE DIDIER	Telecopolis
FORCLUM NUMERIQUE	TELEFONICA INTERNATIONAL WHOLESALE SERVICES FRANCE
FORTEL	TELEGLOBE FRANCE INTERNATIONAL
France CitéVision	TELEHOUSE INTERNATIONAL CORPORATION OF EUROPE LTD
FRANCE COMMUNICATION	TELEKOM MALAYSIA (UK) LIMITED
FRANCE FPS	Telemaque
FRANCE IP	Telemaque edition
FRANCE SECURITE SYSTEMES	TELEMEDIA
FRANCE WIRELESS TECHNOLOGIES	TELEMEDIA COMMUNICATIONS
Franciliens.net	TELEMONDIAL
Free	TELENEO
Free Infrastructure	TELENET HOSTING
Free mobile	TELENOR GLOBAL SERVICES AS
Frekences	Téléplanète
French data network	Telerys communication
FRONTIER SOFTWARE	TELESOFT
FULLSAVE	TELETECHNO
Futur telecom	Televia
G2F.COM	TELEVISION FRANCAISE 1 SA
G2J.COM	Telfax communications
GBI HQ COOPERATIEF U.A.	Telforfree
GEDR GLOBAL TECHNOLOGIES	TELIASONERA INTERNATIONAL CARRIER FRANCE
GENIE TELECOM	TELINK
Gen-IP Solutions	TELLIS
GENIPROJ	TELLPE
Genuxsys	TELLUS
Geo telephonie	TELOISE
Geocom	TELSAM SAS
GEOLOCALISATION DEVELOPPEMENT ELECTRONIQUE ET VIDEO SURVEILLANCE	TELSTRA LIMITED
Gibmedia	TEOLA
GILLIBERT GEORGES	TERRA VIRTUAL
Ginkgo	TERRITOIRES SANS FIL
GIP Vendée numérique	Tetaneutral.net
GIRONDE HAUT DEBIT	TextMe France
Gixe	THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS
GLOBAL CARIBBEAN FIBER	THECALLR
Global caribbean network	Thoth

GLOBAL CONNECT BV	THURAYA TELECOMMUNICATIONS COMPANY
Global transit France	TI GATESWORLD LIMITED
GLOBALCOM	Timaca
Globaltel	Timepiece - servicios de consultoria LDA
Globecast France	TIS FRANCE SAS
GO TELECOM	TISCALI INTERNATIONAL NETWORK SAS
GOCHINA	Ti systèmes
Gotel	TLC MOBILE
GRAND CHALON NETWORKS	TLIC
GRAND DAX TRES HAUT DEBIT	T-MOBILE HOTSPOT GmbH
Grand Lille TV	TOGGENBURGER
GRAND POITIERS NETWORKS	Tolosane informatique
GRENIER DES MASCAREIGNES-OCEAN INDIEN	TopMeeting
Grenoble wireless	TOUBATEL
GROUPE B6	TOUCHBASE CONEXION LIMITED
GROUPE HGT	Touraine data network
GROUPE ISE JULLIOT	TOURS METROPOLE NUMERIQUE
GROUPE KM	TOWERCAST
Groupe rennais pour un internet fourni de maniere ouverte et neutre	TRADE OFF
Groupe telecoms de l'Ouest	TRADING PARTNERS
GS Communication	Tradingcom Europe
GTIE TELECOMS	TRAFF-X SA
GUADELOUPE TELEPHONE MOBILE	TRANQUIL I.T.SYSTEMS
GUET@LI HAUT DEBIT	TRANSACTION NETWORK SERVICES
GULFSAT	Transatel
GUYACOM	TRANSMISSION
GUYANE NETWORKS	Trebons haut debit
Guyane numerique	TREVEON
GUYANE TELEPHONE MOBILE	Trinaps
HAKA TELECOM	TROPICAL IPTV STREAMS
Halys	Troude Mathieu Christian
HAUT DEBIT.NET	Troyes telecom
Haute aspe haut debit	TRUPHONE LIMITED
HAUT-RHIN TELECOM	TRUST INFO SARL
HAVILA TELECOM	TRUSTIVE LIMITED
HDD	TSP ONE LIMITED
HDRR 52 SAS	T-SYSTEMS FRANCE
HDRR FRANCE SAS	T-SYSTEMS TELECOMMUNICATION SERVICES FRANCE
HEAPSYS	TUTOR 18
HELBERT EMMANUEL	Tutor 2 Sarres
HELIANTIS	Tutor Calvados
HELLOVISIO	TUTOR MOULINS-LES-METZ

HERAULT TELECOM	TUTOR NANCY
HEWLETT-PACKARD COMPANY	TV Ardeche
Hewlett-Packard France	TV COM
HEXAGLOBE	TYCOM NETWORKS (FRANCE)
HEXANET	Ty-line
HEXATEL	U LINK
HEXOLIA 2	Ubicentrex
HIBERNIA MEDIA (UK) LIMITED	UBIVOX
Hinata interconnect H.I.C.	UCC experts unified communication and collaboration
Hipay	U-CORSU
Hipcom	UEM3
HI-TECH DEPANNE	UK DIRECTORY ASSISTANCE LLP
HIVER JEAN-MICHEL	ULTIMEO
HLMTELECOM	Uniconnect
HOARAU OLIVIER CLOVIS	UNIGLOBE
Hold on	UNIMEDIA SERVICES
Holding 123 media corp	Union des Secteurs d'Energie du département de l'Aisne
Hopus	UNITED TELECOMMUNICATIONS SERVICES CARAIBE
Hosteur	UNITELECOM
Hosting data center 34	UNIVERSITE BLAISE PASCAL
HOSTING INTERNET TRANSIT	Université de Bordeaux
HOTEL CONVERGENCE	UNIVERSITE DE LIMOGES
HSYS	UNIVERSITE DE LORRAINE
Hub One	UNIVERSITE HENRI POINCARÉ - NANCY 1
HUIT TELECOM	UNIVERSITE PARIS-EST
I.E.S INFORMATIQUE	UPC CABLECOM
iBand	UPSYS
IBC	VA SOLUTIONS
IBO	VALLEE DU LOT 47 SANS FIL
IBROWSE	Valofibre
IC Telecom	VALVISION
ICEA (INFORMATIQUE-CONSEIL-EQUIPEMENT-ASSISTANCE)	VANCO NET DIRECT LIMITED
I-CHARGING	VANCO SAS
ICON France sas	VANNES AGGLO NUMERIQUE
ICTONE	Vaournet
Idealistic	Vctech
IDENOVIA	VDL
IDOM TECHNOLOGIES	Venon David
ID-RESO	Veodis operateur
IDT FRANCE	Veonet
IDT RETAIL EUROPE LTD	VERDI MULTIMEDIA
IFW SAS	Verizon France

IGUANE ENTREPRISES	VERRAC FABRICE
IKNR	Vesubie decouverte
IKOULA NET	VETOQUINOL
ILIAD	VIA NUMERICA
ILLICO RESEAU	VIADIALOG
Imakys support & services	VIALIS
Imoptel	Vianet
IMS dynamics	VIAPASS NETWORKS
IMT	VIASAT SATELLITE VENTURES HOLDINGS LUXEMBOURG SARL
IMTS INTERNATIONAL MICROWAVES TELECOM SOLUTIONS	Viatel France Sasu
INCOMSAT	Viatel operations
INCONTACT	VIATELECOM
INDEX MULTIMEDIA	VIATELLO TELECOM
Ineo infracom	VIBRISNET
INFINITY TELECOM	VICTORIA
INFOCOM	VIDATI
Infoline	VIDEO SYNTHESE PRODUCTIONS LTD
INFOMIL	Village numerique
INFONET BROADBAND SERVICES CORPORATION	VIPCOM
INFORMATIQUE 2000	VIRTUAL NETWORK TELECOM
Informatique de sécurité	VISIONWEB
INFORMATIQUE MARKETING SYSTEMS	VIVA MULTIMEDIA
Inforoots	Viviers fibre
INFOSAT	VIVIERS HAUT DEBIT
Infoworks developpement	Vivre au pays des Gaves
ING TELECOM	VIX-TELECOM
Ingénierie conseil radio télécom	Vodafone Enterprise France SAS
Ingénierie de projet informatique industrielle	VODO TELECOM
INGENIERIE DES RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOMS	VOIPGATE SA
INITIALS ONLINE LIMITED	Votel
Inmarsat ventures limited	VOX ASSISTANCE
INOLIA	VOX TELECOM
INSPECTION ACADEMIQUE DES HAUTES ALPES	Voxbone
INTELLI'N	VOZELIA
Intercable Réunion	V-PRIVATE AG
Intercall	W3tel
Intercall conferencing services limited	W68
Intercall Europe	WALAN
INTERCOM DEVELOPPEMENT	WAN AGAIN
INTERDIRECT TEL LIMITED	Wana Corporate
INTERMEDIASUD	Wanatel

INTERNATIONAL KOBAYASHI DISTRIBUTION	WANE
International mobile communication	Wantel
INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION NETWORK FRANCE	WAPPI
Internet libre et ouvert pour tous dans l'Herault (ILOTH)	Wavecrest communications France
INTERNET TECHNOLOGIES GROUP	WAYCOM INTERNATIONAL
Interoute France SAS	WAYPEO LIMITED
INTERSTEM	WAYS.COM
INTER-TOUCH (EAME) LIMITED	WEB AUSTRAL
Interview	WEB INDUSTRIE
INTRA CALL CENTER (ICC)	WEBAXYS
INTRINSEC	WEBDEVIIN
Intuidis	WEBLIB
INVEST GROUP	WEBSURFER FRANCE LIMITED
IOVOX LTD	WEE TEL
IP ACS	WEEGOO
IP Directions	WELLTEL
IP MULTIMEDIA	WEMOA
IP OVERSEAS INC.	WENGO
IP TELECOM	WESEA
IPCONNECT	West indian ocean cable company Ltd
IPcopter GmbH & Co. KG	WESTCOM EUROPE LIMITED
IPELTOM FRANCE	WIAIR
Iper Telecom	WIBI TELECOM
IPERCOM	WIBOX
IPEX	WICONNECT
IPEXIA	Wifi Braconne et Charente
IPLANET	Wifi commun Menet
IPLINE	Wifi Espira de l'Agly
IPNOTIC TELECOM	Wifi Lusignan
Ipsystems	WIFI Metropolis B.V.
IP-TECH	Wifi Reunion
IPVSET	Wi-fi Saint-Auban 06850
IQ telecom	WIFI TELECOM
IRIS 64	WIFILINK-ACCESS
Iris- information, representation d'interets, soutien	WIFILINK-INFRASTRUCTURE
IRISE	Wifinet 55
IRISNET	WIFINSITE
IS PRODUCTION RLAN	WIFIRST
IS TELECOM	WIFISPOT
ISAT	WIMIFI SYSTEMS TELECOM AND ELECTRONICS
ISITEL	Wip telecom
ISOFAC	WIZEO

ISYS	WLL ANTILLES-GUYANE
ITAS TIM	WLL REUNION
ITC SYSTEMES INSTALLATIONS TELEPHONIQUES COURANTS FAIBLES	WM NETWORKS
ITHONE 45	WORLD SATELLITE GUADELOUPE
ITIC.REUNION	Worldline
ITISSALAT AL MAGHRIB	WORLDLINE COMMUNICATION
ITOS	WS CONNECTIVITY
ITS INTEGRA	WWW.PAUONLINE.COM
ITVTEK	XILAN
I-VIA	XLS Optronic
Ivolea	XPLORIUM FRANCE
IXCom	XSALTO
Izarlink	YADWIRE
J.A. des Hauts de Chee	YAHOO! COMMUNICATIONS EUROPE LIMITED
Jagu David	YOUTH INFORMATION TECHNOLOGY
Jaguar network	Youtel partenaires
JAJAH TECHNOLOGIES SA	Yvelines connectic
JANUS	Yvexa
JANUS TELECOM	YZIACT
JAUNE DE MARS	Y'Z'Y CLIC ICI
JAVASSOL	ZABLOCKI
Jaynet	Zahafi Mohammed Hicham
JEAN-FRANCOIS BRARD	ZAPP (UK) Limited
JET MULTIMEDIA FRANCE	Zayo France
JETWAY LIBERTY	ZAYO GROUP EU LIMITED
Jigwan	Zero forfait
JLM CONSEIL	Zetark
JONAS TECHNOLOGY	Wifi Lusignan
JTM Web	WIFI Metropolis B.V.
K.O.R COMMUNICATION	WIFI Metropolis B.V.
Kalitelecom	Wifi Reunion
KANGAROO TV	Wi-fi Saint-Auban 06850
Karibtel	WIFI TELECOM
Kast telecom	WIFILINK-ACCESS
KERTEL	WIFILINK-INFRASTRUCTURE
Kertel Entreprises	Wifinet 55
KERTEL FRANCE OUTRE MER	WIFINSITE
Kertelcom	WIFIRST
Keyyo	WIFISPOT
Keyyo Proximité	WIMIFI SYSTEMS TELECOM AND ELECTRONICS
KHEOPS ORGANISATION	Wip telecom
KIDI SERVICES	WIZEO

KLEEMA	WLL ANTILLES-GUYANE
K-NET	WLL REUNION
KOMEQ	WM NETWORKS
KONEKT	WORLD SATELLITE GUADELOUPE
KOR FINANCES	Worldline
KOSMOS	WORLDLINE COMMUNICATION
KPN EURORINGS BV	WS CONNECTIVITY
KPN GLOBAL CARRIER SERVICES BV	WWW.PAUONLINE.COM
KRYSTAL TECHNOLOGIES	XILAN
L&C CONSULTING	XLS Optronix
L.G.S.I	XPLORIUM FRANCE
L2CT	XSALTO
L2I - loisir internet initiation	YADWIRE
LA COMPAGNIE DES TELECOMS NUMERIQUES	YAHOO! COMMUNICATIONS EUROPE LIMITED
LA COMPAGNIE EBUSINESS	YOUTH INFORMATION TECHNOLOGY
LA POSTE	Youtel partenaires
LA POSTE TELECOM	Yvelines connectic
LA PRECISION TELEPHONIQUE	Yvexa
La Réunion numérique	YZIACT
LA SOLUTION	Y'Z'Y CLIC ICI
La souris verte	ZABLOCKI
La toile de Tessy	Zahafi Mohammed Hicham
La toile du marais	ZAPP (UK) Limited
La voir sur IP	Zayo France
Lachaud Yannick	ZAYO GROUP EU LIMITED
LAMBERT STEPHANE	Zero forfait
LANESTEL	Zetark